

LE CHARLEVOISIEN

Le 14 Mars 2014

Entente conclue pour la pêche au saumon



Par Brigitte Lavoie



La poignée fait foi de tout, selon Ronald Desbiens de Saumon rivière Malbaie et Harold Castonguay de la Zec des Martres.
Photo: Brigitte Lavoie

C'est désormais officiel, les pêcheurs au saumon auront accès au secteur en amont du barrage sur la rivière Malbaie à partir de juillet 2014. La Zec des Martres et la Corporation Saumon rivière Malbaie se réjouissent de cette entente « gagnant-gagnant » qui ouvre un territoire très attendu et survient après trois ans d'une saga de négociation difficile.

L'entente, qui se renouvellera dans deux ans et ensuite de façon « automatique » à tous les cinq ans, prévoit que les revenus liés au droit de pêche sont versés à la Corporation Saumon rivière Malbaie, gestionnaire de la ressource, alors que la Zec des Martres gardera les droits d'accès payés par les pêcheurs qui fréquenteront sa partie de la rivière.

Bien que fermée en 2014 pour les travaux au barrage des Érables, le parc national des Haute-Gorges, via son gestionnaire la Sépaq, se retrouve également dans cette entente. Les pêcheurs verront ainsi leur terrain de jeu quintuplé avec l'accès à une centaine de fosses, jusqu'à l'embouchure de la rivière dans le parc national des Haute-Gorges. Sur le territoire de la Zec des Martres, ce sont de 40 à 50 fosses supplémentaires qui seront accessibles, dès cet été. En aval, la Corporation Saumon rivière Malbaie donnait jusqu'à maintenant accès à une vingtaine de fosses.

Une « entente gagnant-gagnant » selon les représentants des deux organismes, soulignant que les trois derniers mois de négociation ont été fructueux, notamment avec l'arrivée de Serge Tremblay à la direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. « Nous sommes contents de l'accompagnement des trois derniers mois », souligne M. Desbiens. Le soutien du bureau de la députée de Pauline Marois ainsi que la participation des négociateurs ainsi que de l'ancien préfet Bernard Maltais à cet heureux dénouement ont également été soulignés.

Désormais, ce sont environ 80 pêcheurs par jour qui pourront pêcher le saumon sur la rivière Malbaie. La Corporation souhaite ainsi augmenter son nombre de jours/pêche de 10 %, soit le faire passer de 1300 à plus de 2200 jours/pêche par saison.

Une première

L'entente intervenue « est une première au Québec », souligne le président de la Zec des Martres, Harold Castonguay . « Ça n'existe pas ailleurs. Beaucoup de recherche ont été nécessaire pour que l'entente soit légale et respecte les règlements de chaque organisme et de la pêche. C'est ce qui explique aussi le délai. »

Quoi qu'il en soit, après une saga de trois ans, « la page est virée », affirme Ronald Desbiens. « On regarde en avant avec la zec afin que la région profite du saumon. »

Pour sa part, M. Castonguay constate que « si nous faisons couléé autant d'encre à développer la rivière Malbaie qu'on en a mis à se tirailler dans les dernières années, c'est qu'on va avoir réaliser de grandes choses ».

Concrètement, pour les pêcheurs, le droit de pêche journal ier sera le même pour avoir accès à ce nouveau territoire , soit 35,64 \$ plus taxes, à lequel ils devront ajouter le droit d'accès au territoire de la Zec des Martres ou à celui de la Sépaq.